Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_053-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 9 février 2026
Délibération D26-053

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres titulaires présents : 41
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Valérie Scattolin

Étaient présents : **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquénolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Yvon Laurans, Laëtitia Abily, David Guyomar, Nathalie Barnet, André Laurent, Jean-Charles Pouliquen, Marie Gallouédec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Nolwenn Malengreau **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Girotto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Hervé Le Ruz **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder **Saint-Jean-du-Doigt** : Monique Nedellec **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas à Jean-Marc Le Berr **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h à Pierre le Goff **Morlaix** : Sabine Duval-Arnould à Jean-Charles Pouliquen ; **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski à Aude Goarnisson

Était représenté : /

Étaient absents excusés : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Guerlesquin :** Eric Cloarec **Morlaix :** Valérie Scattolin **Plouigneau** : Johny Delépine **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Solange Creignou.

Subvention ADEUPa 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°25 " Conforter l'équilibre territorial, du littoral aux Monts d'Arrée, du Léon au Trégor, lors de la construction et de la mise en œuvre des projets" et n°26 "coopérer avec les territoires voisins et l'international pour valoriser et innover dans l'action publique"

Rapporteur : François Girotto

Morlaix Communauté adhère à l'Agence d'Urbanisme de Brest Bretagne (ADEUPa) depuis 2006. Cette adhésion s'appuie sur la base de programmes de travail triennaux, principalement dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat, du développement économique, et de la prospective territoriale.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260209-D26_053-DE

L'ADEUPa se positionne comme plateforme de coopération territoriale au service des acteurs publics de l'ouest breton.

Elle propose à ses membres de :

- Regarder l'avenir avec responsabilité,
- Co-construire les solidarités territoriales,
- Partager des connaissances actualisées et solides.

La convention triennale couvre les années 2024 à 2026, et l'avenant proposé à cette convention concerne l'année 2026.

L'ADEUPa sollicite de ses différents membres, dont Morlaix Communauté, le versement de subventions permettant la réalisation avec des moyens mutualisés adaptés, des actions et études, objets du programme de travail partenarial.
Les charges de l'agence d'urbanisme sont assumées par ses membres grâce à l'apport de leurs subventions. Le concours de Morlaix Communauté ainsi que les subventions des autres membres contribuent à assurer l'équilibre budgétaire de l'ADEUPa.

En application de l'article 3 de la convention cadre pluriannuelle 2024-2026, le montant de la subvention accordée par Morlaix communauté à l'ADEUPa s'établit, pour l'année 2026, à **88 914 €** (soit 1.378 €/habitant - population municipale en vigueur au 1er janvier 2023 : 64 524 habitants).

Les autres articles de la convention cadre pluriannuelle 2024-2026 restent inchangés.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 2 février 2026 ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le projet d'avenant à la convention de partenariat 2025-2026 et la subvention 2026 d'un montant de 88 914€,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention et l'ensemble des pièces relatives au versement des crédits mobilisés dans ce cadre,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Valérie Scattolin

Le Président,
Jean-Paul Vermot